

Par e-mail: bnl@bafu.admin.ch

Berne, 27 juin 2024

Consultation : Révision partielle de l'ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le projet de révision porte sur un large spectre de thèmes comme la régulation proactive des colonies de bouquetins et des meutes de loups en automne et en hiver par les cantons ainsi que la régulation réactive, durant l'été, des populations de loups causant des dommages. Le projet sujet à la présente consultation modifie ou complémente également les articles de l'ordonnance touchant aux tirs de loups qui représentent un danger pour l'homme, à la prévention et indemnisation des dommages causés par la faune sauvage, à la désignation de corridors faunistiques d'importance suprarégionale d'entente avec les cantons, à la réglementation relative à l'octroi d'aides financières de la Confédération pour la conservation des milieux, à la prise en compte par les cantons des exigences de la protection et de la santé des animaux lors de la chasse et finalement à la création d'un centre de conseil pour soutenir les autorités de la Confédération et des cantons dans la résolution des conflits avec la faune sauvage.

La cohabitation entre le loup et la population doit être améliorée

Dans les grandes lignes, le Centre accueille favorablement le projet de révision partielle de l'Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages. Il offre des compléments et précisions bienvenus. A l'exemple des désignations de corridors faunistiques d'importance suprarégionale, indispensables à la diversité génétique de certaines espèces ou encore la création d'un centre de conseil pour soutenir les autorités de la Confédération et des cantons dans la résolution des conflits avec la faune sauvage. Le Centre y voit des améliorations positives et constructives.

Le projet de révision touche par ailleurs à la question du loup. Au cours des dernières années, la population de ce grand prédateur en Suisse a connu une croissance exponentielle. Cette situation nouvelle entraîne des difficultés croissantes en termes de cohabitation, en particulier pour l'économie alpestre. Face aux situations difficiles auxquels sont confrontés les exploitants et exploitantes, tant physiquement que mentalement, Le Centre estime qu'il n'y a pas lieu de fermer les yeux. Au contraire, il est indispensable de travailler à poser les jalons vers une cohabitation aussi apaisée que possible et soutenir les cantons à cet égard. Ce n'est pas une maigre tâche. Il faut à la fois trouver un juste milieu entre mesures préventives et proactives, définir les conditions et la sommes des indemnisations et accompagner les exploitations en vue d'une résilience accrue. Sur ce dernier point, il faut garder à l'esprit qu'il est essentiel que les efforts nécessaires à la mise en place de mesures de protection ne contraignent pas au renoncement à d'autres investissements importants pour les exploitations.

**Allianza
dal Center**)

**Alleanza
del Centro**)

**Le
Centre**)

**Die
Mitte**)

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse